

Rapports entre école laïque et Eglises.

Numéro d'inventaire : 1979.37251.14

Auteur(s) : E. Feller

Type de document : article

Date de création : 1909

Description : Feuille de journal pliée.

Mesures : hauteur : 563 mm ; largeur : 381 mm

Notes : Somme de plusieurs articles sur les rapports entre école laïque et les Eglises : - Les foudres épiscopales - L'Ecole Laïque se défend Livres interdits

Mots-clés : Conception et politiques éducatives

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

AUTOUR DE L'ÉCOLE

ORGANE OFFICIEL

DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DES AMIS DE L'INSTRUCTION LAIQUE DE MARSEILLE

INSTRUCTION

ÉDUCATION

ÉMANCIPATION

Les manuscrits devront être remis les 10 et 25 de chaque mois. Ceux non insérés ne seront pas rendus.

RÉDACTION-ADMINISTRATION

12, Rue des Dominicaines. — MARSEILLE

ANNONCES ET RECLAMES

Première page... 2 fr. la ligne | Troisième page... 0.75
Deuxième... 1 | Quatrième... 0.50

Les Foudres épiscopales

Talleyrand, qui était évêque de Périgueux en 1789, avait coutume de dire : « Il ne faut rien prendre au tragique et tout au sérieux. » Ce propos m'est revenu à l'esprit en parcourant le fameux mandement contre l'école laïque qui a été lu le 24 octobre dernier dans toutes les églises de France. Les évêques ne réussissent pas, comme ils le paraissent l'avoir espéré, à ruiner l'école laïque et à détruire la République ; mais ils peuvent jeter le trouble dans l'esprit des gens simples, susciter le fanatisme des populations ignorantes et amener des scènes de désordre et de violence bestiale, comme à l'époque des inventaires. C'est à ce titre qu'il convient de se préoccuper de cette manifestation d'intolérance et de sectarisme étroit.

On retrouve dans ce document, désormais célèbre, les allégations sans preuve et les accusations sans fondement que, depuis plus de vingt-cinq ans, les organes cléricaux dirigent contre l'école laïque.

L'antipatriotisme, la « perversion morale », y voisinent avec les dangers que courent la « vertu » et la « foi » des enfants qui fréquentent nos écoles publiques. Les évêques, qui sont des hommes intelligents, savent fort bien que nos instituteurs et nos institutrices sont d'honnêtes gens, incapables de distribuer un enseignement immoral. Mais ils ont été façonnés par les jésuites, dont la doctrine constante (voir la 15^e Provinciale de Pascal) est que la calomnie est permise contre les adversaires. « Ce n'est qu'un péché véniel, disent ces bons pères, de calomnier et d'imputer de faux crimes, pour ruiner de crânce ceux qui partent mal de nous. »

Et après avoir antichristianisé l'enseignement neutre, « ce péché, ce galeux d'où vient tout le mal », ils défendent aux fidèles, sous peine de damnation éternelle, de posséder, de lire et de laisser entre les mains de leurs enfants un certain nombre de livres de morale et d'histoire en usage dans nos écoles publiques, qui « contiennent une foule de pernicieuses erreurs ». Ces ouvrages, j'ai à peine besoin de le dire, ne renferment que des préceptes de la plus pure morale. Ils parlent des devoirs de l'homme envers lui-même, envers ses semblables, envers la patrie et l'humanité dans les termes les plus élevés. Mais ils s'inspirent de la méthode scientifique, qui distingue soigneusement les vérités démontrées par nos expériences multiples et rigoureusement contrôlées et les hypothèses indémontrées. C'est pour l'église un crime inexpiable, et les évêques ont tenu à le signaler au Pape, aux Aulard, aux Debord et autres lumières de l'Université laïque. Mais, ce qu'il y a de piquant, on trouvait naguère quelques-uns de ces livres sataniques dans les fameuses écoles libres ou chrétiennes dont le mandement des évêques célèbre les mérites en termes diaphaniques !

Les livres dus à la collaboration des professeurs des écoles libres sont, en effet, manifestement insuffisants. Ils ne sont plus à la hauteur des progrès de la pédagogie moderne. Cette constatation est évidemment pénible

pour l'amour-propre des évêques, protecteurs naturels de l'enseignement soi-disant chrétien. Ils regrettent l'heureux temps où, sous l'égide de la loi Falloux, ils jouaient un rôle prépondérant dans les Conseils de l'Université. Et dans leur désespoir, ils s'écrient : « Il importe peu d'avoir des églises, quand elles restent vides, et les nôtres ne tarderont pas à se vider, si les écoles d'où l'enseignement religieux est banni continuent à se multiplier. »

Quelle hérésie, messeigneurs ! Vous avez donc oublié la parole de Jésus-Christ s'adressant à son compagnon, le pêcheur du lac de Tibériade, dont vous avez fait le premier pape : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » Vous croyez donc que l'Eglise catholique ira rejoindre un jour, dans le cimetière des religions éteintes, les dieux de la Grèce et de la Rome antique. Aussi, quand je vous agiter le spectre de la damnation éternelle, je ne puis m'empêcher de sourire et, en même temps, de trembler pour ces milliers de fermiers, d'ouvriers, d'employés, de petits commerçants, que les propriétaires et les capitalistes bien pensants privent de leur pain quotidien, s'ils ne se montrent pas disposés à s'écarter devant votre autorité spirituelle. C'est là pour eux un enfer autrement redoutable que le domaine hypothétique de Satan.

« Mon royaume n'est pas de ce monde », disait votre divin maître. Vous avez aussi oublié cette sage parole, messieurs les évêques. Et, à la veille des élections législatives de 1910, vous avez voulu rassembler vos troupes éparées et constituer ce Bloc catholique, ce parti plus politique que religieux, qui, pour affirmer son patriotisme intransigeant, ira prendre son mot d'ordre à l'étranger. Vous avez voulu, sous prétexte de défendre la liberté religieuse, que nous respectons et que vous avez toujours fléchies aux pieds, conduire les partis de réaction politique et sociale à l'assaut de la République. Mais la France a horreur du gouvernement de curés. Tous les républicains, qui forment l'immense majorité dans notre pays, se serreront autour de l'Ecole laïque, et vous compterez une défaite de plus. Pour employer une autre expression attribuée à Talleyrand : « Vous avez commis plus qu'un crime, vous avez commis une faute. »

Commandant E. FELLER,
Président de la Société « Lakanal ».

Pour l'Humanité

Régénérescence de la race
par l'éducation physique

Nous remercions l'administration du journal d'avoir voulu nous appeler à une œuvre essentiellement éducative. Inspirés par le désir d'être utiles, les créateurs d'*Autour de l'Ecole* peuvent être rassurés que, dans la mesure de nos modestes moyens, tous nos efforts tendront à la seconde de notre mieux. Nous serons trop heureux si nous savons en une matière aussi abstraites attirer l'attention de nos lecteurs et les satisfaire.

La cause de l'éducation physique est devenue depuis longtemps une question passionnante. De nombreuses bonnes volontés ont cru devoir s'employer

à une œuvre délicate entre toutes. Mais pour aboutir, si la bonne volonté est un facteur puissant dans la réussite, ici, en gymnastique rationnelle et scientifique, elle ne saurait suffire.

C'est pour cela que nous mettrons notre modeste expérience et nos faibles connaissances à la disposition de ceux qui veulent penser à demain et qui n'ont pas les moyens d'aboutir.

Il importe avant tout de prévenir le lecteur sur la valeur de la méthode dont nous nous réclamez et pourquoi nous avons adopté celle-ci plutôt qu'une autre.

Parallèlement aux anciens systèmes de gymnastique : amorosisme, belge, suisse, japonais, allemand, anglo-saxon et autres, il en est un seul qui nous retiendrait.

C'est le système ou méthode suédoise ; les autres n'ayant pas passionné l'opinion publique et étant quasiment disparus en tant que « Méthodes. »

Au prétexte de faire du nouveau et de mieux exploiter le bon français, — un peu trop gobeux — il est venu, en France, s'installer des professeurs suédois qui ne pouvaient trouver place chez eux et qui nous ont servi le plat nouveau : « La Suédoise. »

Qu'est-ce donc que cette Suédoise ? La méthode suédoise fut créée par Ling qui naquit en 1778 et mourut en 1829. A l'époque où Ling créa son œuvre, celle-ci fut, sans conteste, supérieure à tout ce qui existait à l'époque. Mais, depuis bientôt un siècle, la science, la biologie, la physiologie, la mécanique et la pédagogie qui régissent notre méthode ont fait de l'œuvre de Demény, Philippe et Racine une œuvre moderne, fraîche et déquie aux progrès scientifiques d'aujourd'hui et de demain.

Nos lecteurs comprendront facilement pourquoi nous avons préféré la « Méthode Electrique Française » de MM. Demény, professeur au Collège de France et directeur du Cours supérieur d'éducation physique ;

Docteur J. Philippe, chef des travaux du laboratoire de psychologie physiologique à la Sorbonne ;

Racine, professeur à l'Ecole Normale des instituteurs de la Seine, méthode qui nous permet de contrôler les résultats à chaque pas et qui nous les assure, à une méthode séculaire et très incomplète.

Notre déclaration est franche et loyale. Nous sommes pour l'école française, méthode Demény, Philippe et Racine.

Nous sommes pour l'école rationnelle et scientifique française, parce que la « Française » est d'ici, d'aujourd'hui et de demain et qu'elle n'a été créée qu'après 35 années d'études faites par feu M. Marry, ancien professeur au Collège de France, en collaboration avec les auteurs précités.

Nous sommes pour la « Française » parce que si demain une vérité scientifique se fait jour et que nous devions augmenter les ressources de notre méthode, nous n'y faillirions point. En un mot, nous sommes pour la « Française », parce qu'elle est parfaite quand l'autre reste immuable.

Qu'est-ce donc que l'éducation physique ?

L'éducation physique pourrait ainsi se définir :

L'art de déterminer la mesure ou quantité de travail et la forme du travail convenables à chacun pour le perfectionnement.

GARRIC,
professeur de gymnastique
au Grand Lycée de Marseille.

Faisant suite à la lettre pastorale insérée dans notre dernier numéro, nous publions l'énergique réponse de la Fédération, des Amicales, des Instituts et instituteurs de France.

L'Ecole Laïque se défend

Les Amicales d'institutrices et instituteurs poursuivent les signataires de la Lettre pastorale.

La Commission permanente de la Fédération des Amicales d'institutrices et d'instituteurs de France et des Colonies, vient d'engager une action devant les tribunaux civils contre les évêques ou archevêques, signataires de la Lettre pastorale. On a commencé à lancer les assignations à la requête du bureau de la Fédération, dont le siège est à Marseille. Voici le texte de ce document dans ses principaux attendus :

A la requête de la Fédération des amicales d'institutrices et d'instituteurs de France et des colonies représentée par M. Roux, président, et les membres de son bureau, — dont le siège est à Marseille, etc. ;

Avons donné assignation à M. ... ministre du culte catholique, ... à comparaître devant MM. les présidents et juges composant le tribunal civil de ... pour :

Attendu que M. ... figure parmi les signataires du document daté du 14 septembre 1909, publié dans les journaux deux semaines après sous le titre de : « Lettre pastorale des cardinaux, archevêques et évêques de France sur les droits et devoirs des parents relativement à l'école ; »

Que ce document a reçu la plus large publicité dans la France entière par les soins de tous les signataires et notamment dans le département de ... par les soins de M. ... qu'il contient contre le corps de nos instituteurs, sous une forme directe ou oblique, une série d'allégations d'un caractère général, parmi lesquelles celles d'être pour les enfants « un péril sérieux de perversion morale » ; de ne pas « pratiquer la morale avant de l'enseigner » ; de donner un enseignement « contraire aux bonnes mœurs et au bien social » ; d'être l'une des principales causes du mal « qui atteint à la fois la famille, la morale et le patriotisme » ; de répandre, par les manuels qu'ils donnent aux élèves, « l'esprit de mensonge et de dénigrement » ; de créer des périls « à la foi et à la vertu des enfants », etc. ;

Qu'enfin on accuse les instituteurs de manquer gravement au texte et à l'esprit des lois, règlements et circulaires sur la neutralité de l'école publique en « outrageant la foi de leurs élèves » et de « commettre cet inqualifiable abus de confiance, soit par les livres classiques, soit par l'enseignement oral, soit par mille autres industries qui leur impitent leur suggère » ;

Attendu que les allégations qui précèdent portent au corps des instituteurs, en général, et notamment à celui des instituteurs du département de ... un préjudice à la fois matériel et moral ;

Que, sans vouloir insister sur le préjudice matériel qui peut résulter pour les instituteurs du dépeuplement des écoles publiques, il convient surtout à ceux-ci de relever le préjudice moral qui leur est incontestablement causé ;

Que ce préjudice consiste dans l'altération portée au crédit et au prestige que doit posséder chaque instituteur au regard des enfants qui lui sont confiés et des parents de ces enfants ;

Que si la Cour de Bourges, par un arrêt du 16 juin 1906, a cru pouvoir, même sous le régime de la séparation, aller jusqu'à condamner un maire à des

dommages-intérêts envers un ministre du culte pour lui « avoir occasionné un préjudice moral en portant atteinte à son autorité au regard des habitants de la commune, à bien plus forte raison doit-il être admis que des particuliers ne peuvent impunément ébranler l'autorité morale indispensable aux instituteurs à l'égard des enfants et des pères ou mères de famille pour l'accomplissement normal de l'œuvre d'enseignement et d'instruction dont ils sont chargés ;

Attendu enfin que M. ... ne saurait alléguer pour excuses juridiquement acceptables de la faute civile qu'il a commise les instructions qu'il pourrait avoir reçues d'une autorité ecclésiastique supérieure résidant à l'étranger ;

Par ces motifs et tous autres à présenter ou à suppléer ;

S'entend condamner à payer aux associations requérantes conjointement et solidairement la somme de 5,000 fr. à titre de dommages-intérêts ;

Leur donner acte de l'engagement qu'elles prennent d'affecter la dite somme aux « Caisse des Ecoles » du département...

Livres Interdits

Parallèlement aux ouvrages interdits par les évêques de Rome, le *Manuel d'éducation morale, civique et sociale*, de M. E. Primaire, édité par la Bibliothèque d'éducation, 15, rue de Clugny, Paris.

Ce volume est dédié aux instituteurs et institutrices laïques de France et, suivant l'auteur même, il peut se résumer en quelques mots : « justice et honnêteté, amour et solidarité, énergie dans le bien et foi au devoir. » Aux yeux des pères de l'Eglise, il n'a qu'un défaut : c'est qu'il est franchement laïque.

D'ailleurs, voici quelques extraits qui montreront l'esprit dans lequel il a été conçu. Les passages choisis sont évidemment ceux qui sont visés par la lettre des évêques et par suite condamnés :

1^{er} — Respect de l'homme dans sa liberté de pensée et de conscience.

« C'est un des droits les plus sacrés de la personne humaine que celui de chercher librement la vérité, d'adopter les opinions politiques, religieuses, philosophiques qui lui semblent les plus dignes d'être suivies. C'est pour nous tous un droit inviolable que celui de professer le culte (ou de n'en pratiquer aucun), de nous ranger dans le parti politique que nous jugeons préférable à tous les autres. Dès l'instant que nous ne causons de la sorte aucun dommage à autrui, personne n'a le droit de nous demander compte de nos pensées et de nos opinions. »

« Mais notre préférence serait criminelle si elle allait jusqu'à l'intolérance, jusqu'à mépris et jusqu'à l'hostilité envers ceux qui ont des convictions différentes des nôtres. Elle le serait surtout si nous étions des fanatiques incapables de comprendre et d'admettre que l'on puisse penser autrement que nous. »

E. PRIMAIRE, MORALE, p. 253.

... Au-dessus de tous les partis politiques et de toutes les sectes religieuses, il y a une idée supérieure à laquelle nous pouvons tous et devons nous rallier, sans distinction d'opinion ni de croyance : c'est le culte de la justice, c'est le respect d'autrui,

c'est la pratique de la fraternité; c'est en un mot la doctrine du Christ: « Aimez-vous les uns les autres. »

« Qu'importe que nous soyons catholique, protestant, juif, mahométan, libre-penseur; que nous soyons monarchiste, républicain, socialiste, si nous fuyons l'injustice et nous montrons bon et secourable? Car c'est là la chose essentielle entre toutes: être honnête, fraternel et faire le bien.

« Et des hommes honnêtes et vertueux, il y en a dans tous les partis, dans toutes les religions: aucune n'en a le monopole ».

(ÉCOLE PRIMAIRE MORALE, p. 256)

Dieu. Les Religions

Dieu pour les croyants, c'est l'être parfait. Il est la suprême justice et la suprême bonté.

Le vrai culte que les croyants doivent à leur Dieu ne consiste pas en prières (souvent égoïstes) dites du bout des lèvres, ni en pratiques religieuses toutes machinales: l'Être suprême leur demande avant tout la perfection morale, c'est-à-dire la droiture, la bonté, la vertu. Quelle que soit que la forme sous laquelle ils l'adorent quel que soit le culte qu'ils lui rendent, la loi de la religion supérieure à toutes les autres: être homme de bien.

L'homme le plus profondément religieux n'est pas celui qui se soumet le plus strictement à des pratiques cultuelles. C'est celui, quel qu'il soit — catholique, protestant, juif, mahométan, bouddhiste... libre-penseur, athée, etc. — qui appelle de toutes ses forces le règne de la justice et de la fraternité parmi les hommes, et qui fait tout son possible pour en hâter la venue.

Si Dieu existe, les grandes pensées, les nobles sentiments et les nobles actions ne peuvent que lui être agréables, de quelque âme qu'elles viennent. Et s'il n'existe pas, le devoir ne cesse pas pour l'homme d'être toujours le même: lutter contre ses instincts inférieurs, fuir le mal et faire le bien.

Les persécutions religieuses qui se sont tant de fois produites au cours de l'histoire sont au nombre des plus grands crimes et des plus infâmes! L'homme ne saurait vouloir que les hommes se haïssent et s'exterminent: il leur demande au contraire de se traiter en frères dans la concorde et dans l'amour.

(ÉCOLE PRIMAIRE MORALE, p. 255)

Il nous serait facile, par de nouvelles citations, de montrer la haute valeur morale de ce traité. Nous préférons donner dans un prochain numéro quelques passages tirés des ouvrages recommandés par nos adversaires, ennemis de la Science et de la Raison, et nos lecteurs apprécieront ainsi, comme il le convient, l'attitude des Evêques de France.

M. F.

HAUT LES CŒURS !

Voilà les mots par lesquels je tiens à vous saluer, citoyens.

Une nouvelle ligue s'est formée pour arrêter l'essor de nos institutions républicaines et paralyser les effets des lois salutaires qui ont été votées.

Devant cette formidable levée de bouilliers, de cosses platô, ce salut ne saurait s'adresser qu'aux hommes sincères, justes, généreux, qui sont convaincus que le Dieu ne remonte jamais à sa source et que l'esprit du passé est trop lent à mourir: les autres ne le comprendraient pas ou le comprendraient mal.

Ce salut, je me permets de l'adresser tout particulièrement à toute une catégorie de modestes citoyens que leurs fonctions devraient placer les premiers dans une démocratie, et que leurs traitements, surtout dans les localités rurales, laissent et classent parmi les derniers. Je l'adresse à nos instituteurs, à nos institutrices qui ont entre les mains l'avenir de l'individu, de la famille et de la Nation tout entière! Assurément il sera entendu de la plupart d'entre

eux, d'autant mieux qu'ils ont eu besoin de se le répéter plus d'une fois assurément afin de pouvoir accomplir consciencieusement leur tâche importante et délicate autant qu'elle est ingrate et rude.

L'instituteur doit poursuivre obstinément deux buts qui auront l'un sur l'autre une action bienfaisante: l'amélioration de sa situation personnelle, qui doit être au niveau de ses importantes fonctions; et le développement normal de l'École, le développement complet de l'éducation, la conquête de toute la justice pour tous les enfants, d'où qu'ils viennent et à quelque classe qu'ils appartiennent.

Et c'est ici le cas de leur répéter à ces vaillants: *Suum corda!* Haut les cœurs! C'est plus qu'une mission qui leur est confiée; c'est un véritable apostolat. Il faut qu'ils se le disent sérieusement: ils doivent devenir les premiers serviteurs de la démocratie, et, pour cela, il faut qu'ils aient la claire vision de leur rôle supérieur qui va grandissant de jour en jour.

Certes, on ne saurait le nier, de grands progrès ont été accomplis depuis l'époque, pas très lointaine, où le *Magister* allait faire le matin dans telle localité, le soir dans telle autre; un jour tel, un jour tel; où les enfants, pour se chauffer l'hiver, devaient apporter une bûche, et où leur maître vivait... comme il pouvait.

Poussés par l'opinion, peut-être un peu par intérêt, les divers gouvernements qui se sont succédés chez nous jusqu'à la troisième République ont dû faire quelque chose (oh! le moins possible) pour l'instruction du peuple. Ce qu'ils donnaient d'une main, ils avaient soulevé de l'autre: témoin cette fameuse loi Falloux qui nous jetait pieds et poings liés au pouvoir de la Congrégation.

Il appartenait à la République de prendre en main la cause sacrée de l'instruction populaire, de lui donner ce caractère *naturel de laïcité* qu'elle n'avait jamais eu et que nos évêques voudraient bien faire disparaître à jamais. Oh! la lutte sera longue, acharnée entre le formidable esprit du passé et l'indomptable esprit de l'avenir, entre l'esprit de Rome et celui de la France républicaine.

L'Église, omnipotente depuis des siècles, avait tout dominé jusqu'à présent; elle avait fait l'immense et superbe rêve de dominer toujours. Toutes ses pensées, tous ses stratagèmes, tous ses efforts concouraient à ce but; et c'est vraiment une merveille, un prodige que ce rêve d'éternelle domination s'évanouisse petit à petit comme s'envolait d'ailleurs les plus beaux rêves, de la fiction au souffle puissant de la réalité.

Pour que l'Église perde tous les jours de son prestige et de sa puissance, pour qu'elle périsse, elle qui a toujours été si admirablement servie par toutes les puissances du ciel, de la terre et de l'enfer, il faut que sa base ne soit pas éternelle et qu'elle ne puisse s'appuyer, comme elle le fait, sur l'immortalité et sur la vérité absolue.

Et pour que la pauvre petite école, où l'enfant apprend à épeler, à lire et aussi à penser, pour que cette petite école, esclaves de ces mêmes puissances, ait pu se libérer, grandir et prospérer, il faut qu'elle puisse se réclamer de quelque chose de positif, de réel et de grand: d'un côté, la Vérité relative, et de l'autre, le Temps, cet auxiliaire, cet ami du vrai et du juste, ce suprême égalisateur et ce tout-puissant justicier.

Jusqu'à ce jour, tous les biens, toutes les richesses ont afflué vers l'Église, qui a su drainer à son profit la puissance, l'intelligence, le savoir et surtout... l'argent. Mais le jour n'est pas loin où les citoyens, mieux inspirés, reporteront sur l'École tous les trésors qui s'en allaient autre part.

Tout alors reprendra sa place naturelle et légitime. L'instituteur lui-même sera choisi parmi les plus méritants et les meilleurs des ci-

toyens, et consacrer sa vie à l'instruction des masses, à l'éducation du peuple, sera considéré comme le plus grand des honneurs. L'École deviendra le temple d'où rayonneront à la fois la lumière, la bonté, la justice et la solidarité. Ce sera le plus beau fleuron, passez-moi le mot, du diadème républicain, et la plus sûre garantie de bien-être pour l'humanité.

F. FRUCTUS.

La Réforme de l'Enseignement

Très prochainement, peut-être au moment où le budget de l'instruction publique viendra en discussion, le projet Carnaud, accordant la gratuité de l'enseignement secondaire, va sortir des cartons pour qu'il soit statué sur son sort. Nous ignorons l'accueil qui lui sera réservé, car les nécessités budgétaires ont des raisons que la raison ne comprend pas, mais il nous semble bien téméraire de vouloir grossir encore les bataillons des candidats qui se ruent à l'assaut des grandes écoles, sans prendre la précaution d'assurer un avenir à ceux qui resteront sur le carreau et dont les parents ouvriers, partant sans fortune, ne pourront les aider à faire leur trouée.

Nous comprenons que Carnaud, ancien instituteur, subisse l'hypnotique fascination des grandes écoles, mais a-t-il réfléchi à l'avenir réservé au jeune homme, barbé de diplômes, possesseur d'un sursis de quelques mois pour en tapper une chambre, qui se lance dans la *struggle for life*, sans aucune réserve pécuniaire et doit, pour exercer sa profession libérale, médicale, avocat, ingénieur, représentant digne, avoir un intérieur luxueux et attendre la clientèle.

La route à suivre est si épineuse, si hérissée de difficultés que les trois quarts sont acclabés à vivre d'expédients, menant une existence de martyrs, portant comme un carcan le faux-oc impécable.

Si c'est pour arriver à ce résultat que vous avez donné à l'enfant, exceptionnellement doué, une instruction supérieure, il n'aura certes pas à vous remercier.

Il aurait été cent fois plus heureux, si vous l'aviez laissé à son milieu, il serait devenu un bon ouvrier, bornant son ambition à parvenir contre-maître ou petit patron, mais pouvant se reposer une fois la besogne quotidienne accomplie, au lieu de passer des nuits blanches à se torturer le cerveau pour trouver le moyen de se tirer d'embarras et quelquefois, hélas! le moyen de dîner le lendemain.

Non, si vous se fournissez pas à l'étudiant un débouché certain, si vous ne lui assurez pas le gain de son pain quotidien, laissez les enfants pauvres à l'atelier, car vous n'en ferez rien de mieux que des déclassés.

Si vous rencontrez des intelligences d'élite, n'hésitez pas à imposer à la nation des sacrifices pour que cet arbre exceptionnel puisse produire des fruits, mais ne considérez ce cas que comme extraordinaire et n'esseyez pas de le généraliser.

L'argent sera cent fois mieux employé à créer dans chaque département une ou plusieurs écoles d'arts et métiers où vous instruisez les enfants, tout en leur mettant en mains des outils qui durciront peut-être un peu la paume de leurs mains, mais leur assureront toujours pour eux et leur famille du pain.

Nous voudrions voir se multiplier, les écoles d'application pour les garçons et pour les filles, écoles industrielles, écoles de commerce, écoles de contre-maître; les parents qui ne peuvent plus faire accomplir l'apprentissage d'un métier à leurs enfants s'imposeraient encore quelques sacrifices, pour leur faire suivre ces cours à leur sortie de l'école primaire, parce qu'ils auraient la certitude qu'ils diraient, ils en sortiraient capables de se débrouiller et de devenir des maîtres dans la profession qu'ils auraient choisie.

Les candidats fonctionnaires, aux appointements étiés, disparaîtraient

car le travail du commerçant, de l'atelier est bien autrement rémunérateur et beaucoup de bureaucrates seraient heureux de vivre cette vie active si la routine de l'enseignement qu'ils ont reçu ne les avait rendus capables que d'une chose: gratter du papier.

Dans l'atmosphère étroite de ces bureaux, bien des énergies s'usent lentement, s'anéantissent quand elles auraient pu produire d'admirables résultats si on leur avait donné un champ d'action où elles auraient pu s'épanouir.

Voyez le résultat donné par les quelques écoles d'arts et métiers que nous possédons, de là ne sortent jamais des utiles; sans être cependant spécialisés, tous, après leurs trois ans d'étude, sont happés à leur sortie par l'industrie à laquelle ils rendent comme contremaîtres, ingénieurs, d'inappréciables services.

A ceux qui ont plus d'ambition, Centrale ouvre ses portes et nos grands inventeurs, nos ingénieurs pratiquants, s'enorgueillissent d'en sortir.

Voilà à notre avis dans quelle voie on devrait réformer l'enseignement, dépenser sans compter pour donner à la France un peuple fort, des hommes capables de gagner leur vie manuellement, tout en ayant cultivé leur cerveau et en les ayant rendus aptes à occuper toutes les fonctions sans y paraître déplacés. Vous aurez une nation ouvrière ou chaque individu possèdera un cerveau à côté de ses outils.

LOUIS GAY LILS.

ORTOGRAFE SIMPLIFIÉE

LES CONSCRITS ILÈTRES

A qui la faute ?

Ainsi les points suivants sont désormais acquis :

Beaucoup trop de nos conscrits ne savent pas lire et beaucoup de ceux qui savent lire sont incapables de tirer de cette lecture le profit intellectuel et moral qu'on pourrait en attendre.

Beaucoup d'élèves sortent de l'école n'ayant pu affronter le certificat d'études et n'emportant de leurs années de scolarité qu'un maigre bagage infécond. Beaucoup enfin de nos écoles, qui ont franchi victorieusement le cap du certificat d'études, n'ont emmagasiné dans leur cerveau que de vagues connaissances sans lien et sans application possible.

A qui la faute ? Qui est responsable de ce déchet de l'école ?

Il est évident tout d'abord que les causes d'un tel état de choses doivent être nombreuses et difficiles à atteindre; sinon, on aurait eu tôt fait de les découvrir et de les éliminer. Nous ne saurions avoir la prétention, dans cette brève étude, de les analyser dans toute leur complexité, nous nous contenterons de les signaler. A notre avis, on peut en signaler trois principales: l'insuffisance de la fréquentation scolaire, l'engorgement des programmes et le surmenage des maîtres.

1. — *Insuffisance de la fréquentation scolaire.* — Ce n'est un mystère pour personne que seuls fréquentent l'école les enfants dont les parents consentent à cette obligation; car pour y forcer les autres, il n'y faut pas songer dans l'état actuel des choses. Les commissions scolaires instituées par la loi organique ont misérablement avorté et personne ne demande qu'on les réaménage, car elles sont faiblement dotées, à l'insuffisance. Sans doute, les raisons données pour excuser l'absentéisme des enfants sont parfois justifiées, quand on les tire de la misère des parents, de la difficulté des communications et même dans certaines villes, à Paris par exemple, de l'insuffisance des locaux scolaires. Il n'en est pas moins vrai qu'un trop grand nombre d'enfants sont déclassés de l'école, les uns à l'époque des gros travaux agricoles, les autres durant les mois d'hiver, les derniers même pendant toute l'année.

Dès lors, les plus favorisés eux-mêmes, les écoliers de six mois, ne sont pas condamnés à entendre, tous les ans, les mêmes leçons et à ignorer complètement les autres ? Et comme cet état se reproduit régulièrement, le déchet est considérable à la fin de cette étrange scolarité à mi-temps.

2. — *L'engorgement des programmes.* — Ce qui faisait autrefois le mérite de

l'enseignement primaire, c'est qu'il appliquait à la lettre la méthode excellent: peu, mais bien. Lire, écrire et compter, tel était son programme strict; nous sommes loin de compte maintenant. Je m'en voudrais assurément de refuser aux enfants du peuple les connaissances qui peuvent leur être nécessaires dans la vie; mais on les en bourre, on les écrase sous la charge. Non seulement on a chargé tous les cadres, mais on en a chargé jusqu'à les faire craquer: les plans d'études étendent à leur tour les programmes et les répartitions mensuelles allongent la suite des plans d'études.

Vient-on saisir le procédé sur le vif ? Voici un exemple entre mille. Dans un département du centre, un inspecteur primaire avait préparé pour ses écoles un programme d'agriculture simple, divisé par saisons et tout à fait à la portée des élèves.

Savez-vous ce qu'on a fait ? On a adopté le programme du professeur départemental d'agriculture, énorme, disproportionné et réparti sur deux années. Pauvres petits ! que leur restera-t-il de tout ce fatras ? Et pour tout il en va de même.

3. — *Le surmenage des maîtres.* — Pour enseigner tant de matières et si diverses, ne faudrait-il pas au maître une fraîcheur d'esprit, une souplesse entretenue par un travail régulier et méthodique ? Alex y voit ! L'instituteur est devenu le Maître-Jacques de la démocratie. Ah ! tu rêves de le donner tout entier, corps et âme, à ton école, de vivre pour elle ! N'y songe pas. Pour vivre toi-même, tu seras secrétaire de mairie; pour être bien vu de ton maire ou de ton député, tu seras un agent électoral; pour être bien noté par ton inspecteur, tu feras des cours d'adultes et des conférences; tu formeras et dirigeras des Associations et des Patronages, tu administreras la Mutualité, tu veilleras à la destruction des chenilles et à la protection des oiseaux, tu feras des statistiques sur la vaccination et la quantité de pluie tombée quotidiennement, tu lutteras contre la tuberculose et l'alcoolisme !

Est-ce tout ? Non, tu visiteras les parents, tu assureras la fréquentation scolaire et la collaboration entre l'école et la famille. Jadis tu as commandé les bataillons scolaires, demain tu fonderas des sociétés de tir et tu seras responsable des accidents; tu enseigneras la gymnastique, etc.

Et direz-vous, n'avez-vous pas le temps de faire œuvre d'instituteur et d'éducateur ? Bah ! de cela qui s'en va, il ne reste rien.

Et voilà pourquoi nous avons tant d'illettrés en France.

Alfred BRUN.

Professeur de Philosophie.

(Extrait du *Réformateur*).

Collaboration de la Famille

L'Œuvre de l'Hygiène Scolaire

Les parents, mêmes ceux qui sont éclairés et instruits, ne sont pas assez profondément convaincus de cette vérité, à savoir :

1° Que la collaboration effective de la famille à l'œuvre de l'hygiène scolaire est nécessaire à l'action du maître.

2° Que si l'hygiène fait défaut à la maison, celle de l'école sera compromise et souvent insuffisante, pour ne pas dire toujours.

3° Que la famille seule enfin, surtout la maman, est à même d'observer de plus près l'état de santé, les modifications heureuses ou malheureuses survenues chez ses enfants, etc., etc.

Vous allez m'objecter que souvent la mère est occupée une grande partie de la journée hors de la maison, ou absorbée chez elle par un métier quelconque et les soins du ménage. Quoique un peu exagérée, cette observation est malheureusement trop vraie dans la plupart des cas. Eh bien, même dans ces conditions, je soutiens que c'est principalement à la mère qu'incombe le soin de veiller à la santé de la famille, sur celle des petits. Car le plus souvent elle est là au moment où l'enfant part pour l'école ou en revient. D'un autre côté, le maître a de 40 à 60 élèves à surveiller, à instruire; tandis que la mère n'a que ses enfants, qu'elle peut connaître mieux que personne sous tous ses rapports. Avec ses yeux et son cœur de mère, elle pourra discerner mieux que tout autre et avant tout autre un commencement d'altération dans la santé de ses petits. C'est elle

